

Workshop on National Platforms 23 - 29 August 2008, Davos Switzerland

Mécanismes de réduction des risques de catastrophes au Maroc

Contexte de la réduction des risques des désastres

L'histoire du Maroc est émaillée de plusieurs catastrophes naturelles ou d'origine humaine qui ont causé des pertes humaines importantes et des dégâts incalculables sur le plan infrastructurel

Conscient que l'identification et la connaissance des risques sont indispensables à une meilleure réduction des impacts des catastrophes, le Ministère de l'Intérieur a mis en place un « Centre de Veille et de Coordination » en matière de pilotage et de gestion de risques, crises ou catastrophes naturelles.

Cadre juridique pour la réduction des risques de catastrophes

- Le décret de 1997 fixant les attributions du ministère de l'Intérieur ;
- La loi de 1955 relative à la protection civile ;
- Dahir portant loi du 15 février 1977 relatif aux attributions du gouverneur.
- La loi 78 00 portant charte communale

Le rôle interministériel du Département de l'Intérieur en matière de gestion des risques trouve sa pleine expression en la personne du gouverneur de la Province et sous la responsabilité du gouvernement, coordonne l'action de ses partenaires locaux, publics ou privés.

La réduction des risques de catastrophes dans les politiques sectorielles

Le gouvernement veille à la réduction des risques en fonction d'une stratégie basée sur :

- L'intégration des risques dans les politiques et documents d'urbanisme (collectivités locales-décentralisation);**
- La Construction des infrastructures de protection contre les inondations, contre les séismes, (Départements de l'Habitat, des Travaux Publics, de la Santé, de l'Agriculture, de l'Energie et des Mines, de l'Environnement, les transports, etc.);**
- La normalisation des mesures de sécurité dans les établissements chimiques, industriels et technologiques;**
- L'équipement en logistique des services de sécurité (Armée, Protection Civile, Gendarmerie Royale et police)**

Mécanismes préventifs de réduction des risques de désastres

NIVEAU LOCAL NIVEAU REGIONAL NIVEAU NATIONAL

CADRE DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La structure de coordination est basée sur l'organisation suivante :

- le poste de Commandement d'Incident (PCI)/Commandement Unifié
- appuyé par un Commandement de Zone(si besoin),
- les salles de crises au niveau régional et national

STRUCTURES DE COORDINATION

Salle de Crises du CVC

- Coordination stratégique
- Prioritarisation entre incidents et Allocation des ressources associées
- Point Focal de résolution des problèmes

Centre Provincial de Veille et de Coordination (CPVC)

CVC/ Salle de crises

CPVC/CVC (Salle de crise)

- Soutien et Coordination
- Identification des manques en ressources et problèmes
- Collecte et diffusion des informations
- Instauration des décisions des entités de coordination Interservices.

Centre Provincial de Veille et de Coordination (CPVC)

CPVC // entité situation

CVC/Salle de crises/ unité Situation/ section Plan

CVC/Salle de crises/ section Ops

CVC

STRUCTURES DE COMMANDEMENT

Commandement d'Incident

- Direction du management d'urgence sur le terrain

Commandement de Zone

Poste de Commandement Incident

Poste de Commandement Incident

Poste de Commandement Incident

Le CVC est le point focal en charge de la coordination de l'assistance et aides nationales/ internationales sur le terrain. Le CVC est en charge du maintien de la connexion avec le niveau stratégique national appuyant les efforts régionaux

Un Commandement de Zone est établi lorsque la complexité de l'incident et la gestion des incidents pour des considérations de portée l'exigent

Le rôle des structures de coordination régionales varie selon les situations. Plusieurs incidents/urgences peuvent être coordonnés par les structures régionales utilisant des ressources régionales disponibles. Des incidents plus importants ou plus complexes peuvent exiger une implication à l'échelon nationale et une coordination directe entre le CPVC et le niveau national CVC, avec des composantes régionales continuant à jouer un premier rôle de soutien et d'appui

Les mécanismes nationaux de gestion des crises

Au niveau national

Le Centre de Veille et de Coordination (CVC) a pour mission le pilotage des processus relatifs à la gestion des situations d'urgence à savoir:

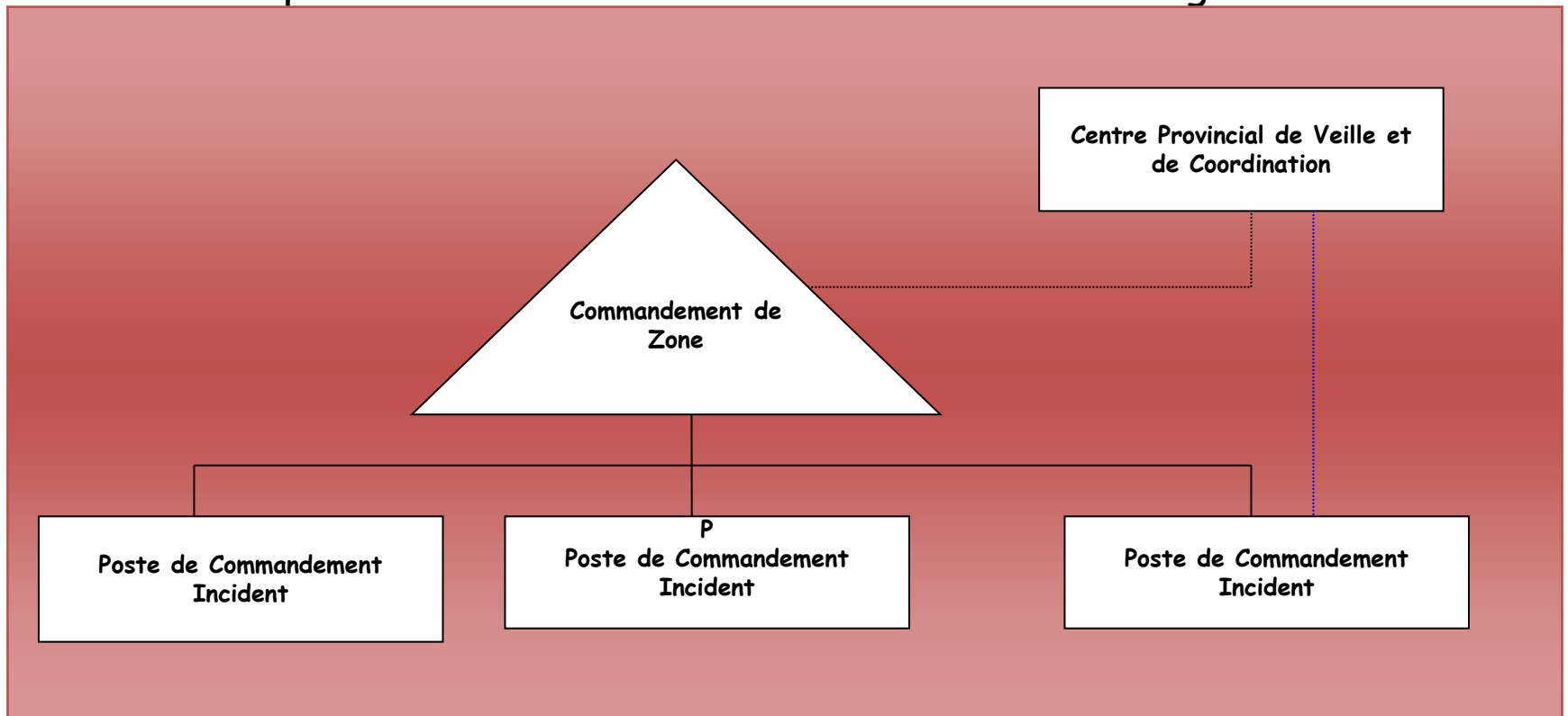
- La prévention des risques et des menaces;
- La planification des ressources;
- La coordination des intervenants;
- Le retour à la situation normale.

La *Salle de Crises*, au sein du CVC, est dédiée à la coordination, à l'appui et au soutien central, national et international aux efforts déployés sur le lieu des incidents;

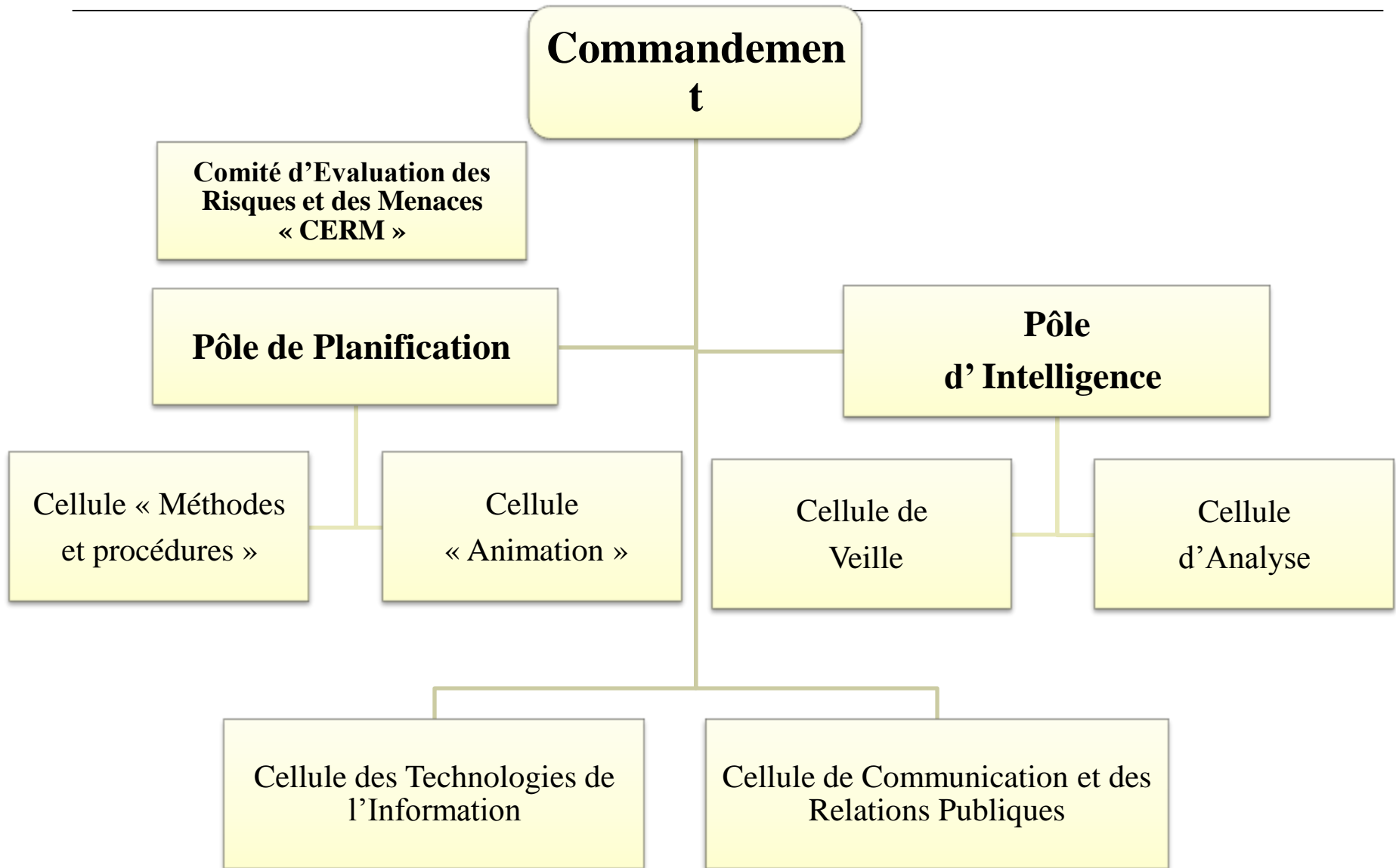
Les mécanismes nationaux de gestion des crises

Au niveau local

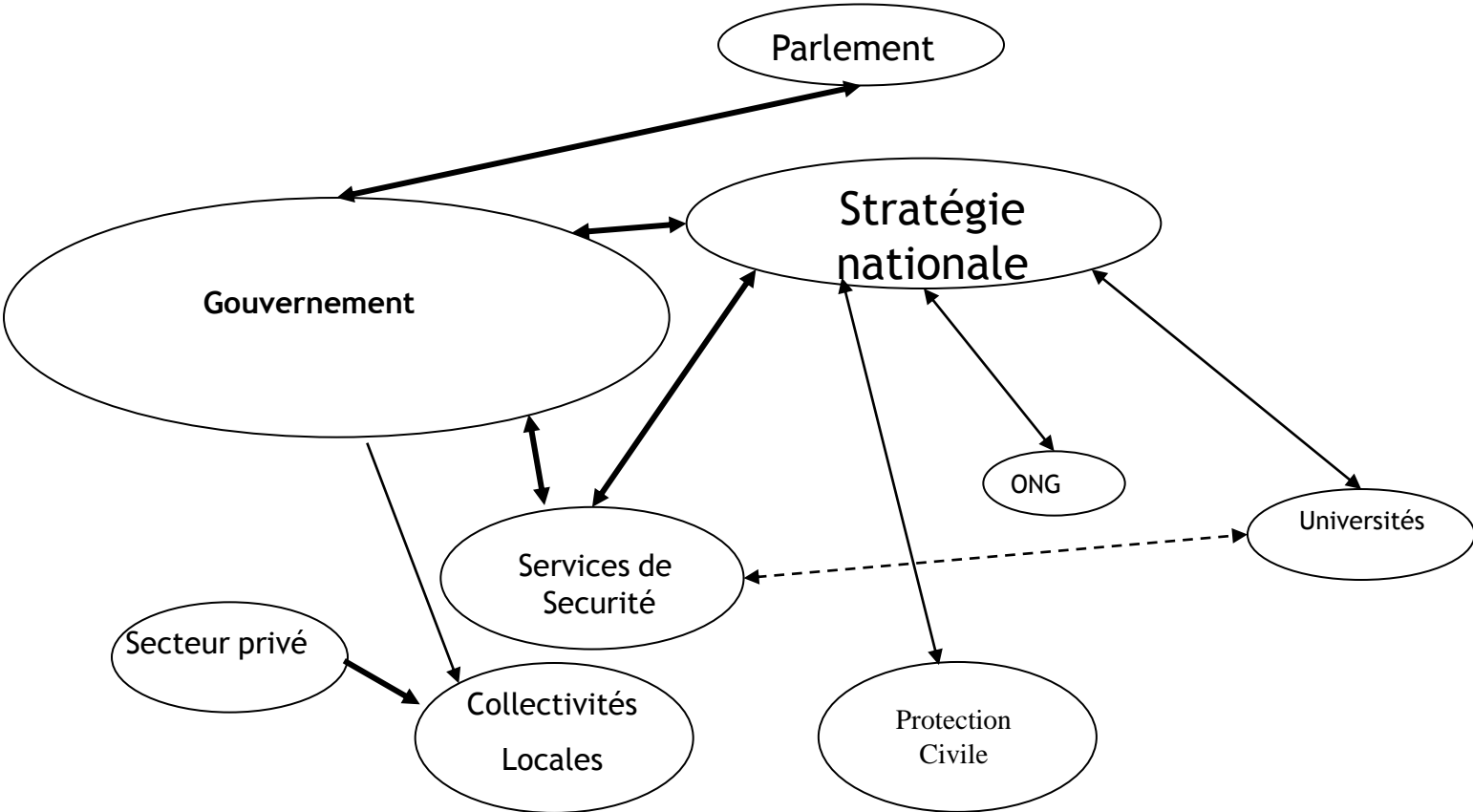
Le Poste de Commandement Incident (PCI) ou Commandement de Zone: est responsable de la gestion des situations d'urgences sur le terrain ainsi que le contrôle des opérations sur la scène de l'incident ou de l'urgence.



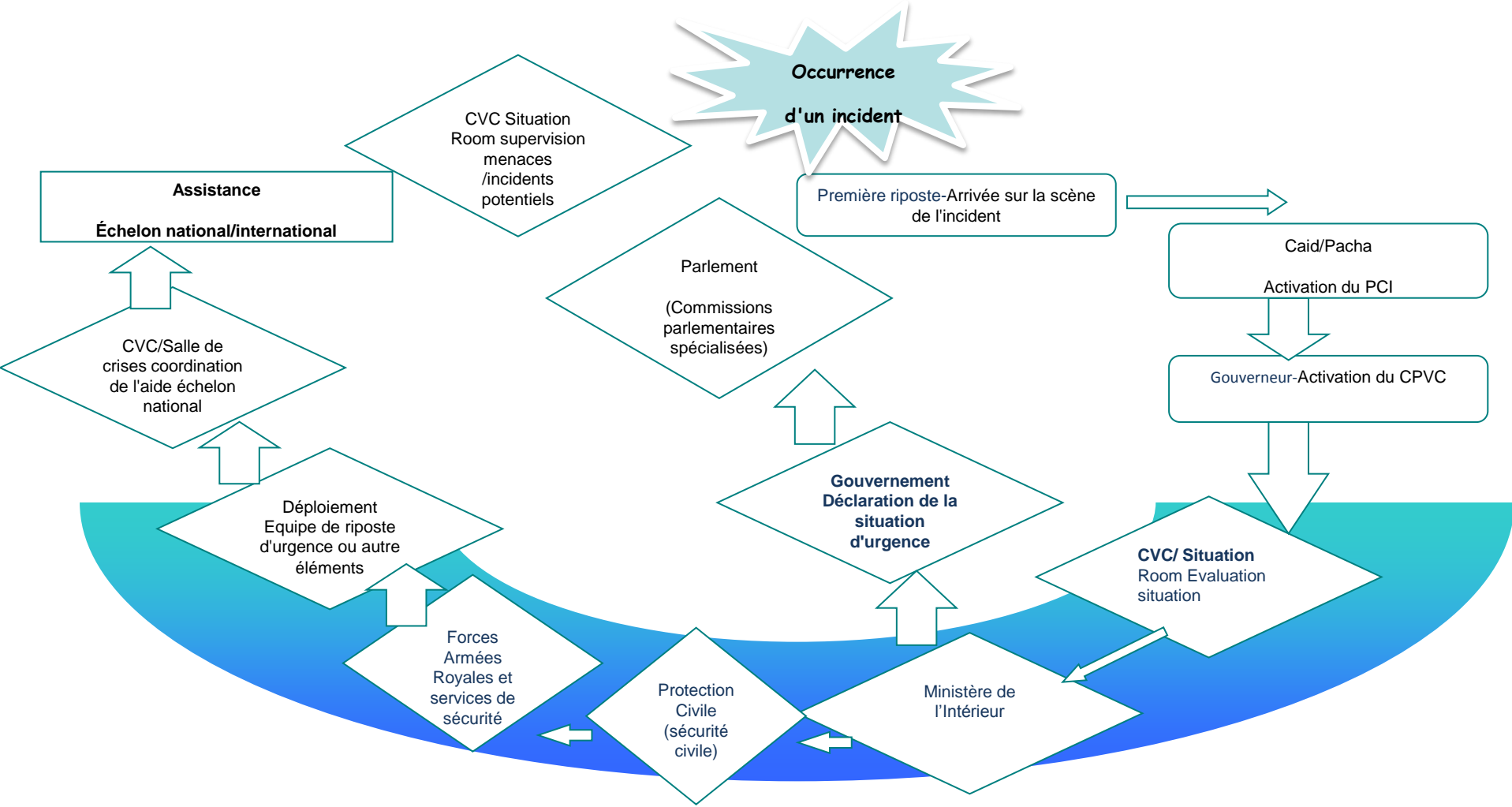
Acteurs institutionnels (en temps normal)



Acteurs institutionnels en temps normal



Acteurs institutionnels (en temps de crise)



Sa Majesté le Roi, veille personnellement sur le suivi des situations de crises ou de catastrophes naturelles

Effets des changements climatiques

Les changements climatiques dans les pays méditerranéens sont encore dans leur état embryonnaire

Coordination régionale et coopération sud sud

Plusieurs actions de coordination régionale ont été menées notamment avec les pays du nord tels que la France, l'Espagne et la Suisse

Forces et faiblesses identifiées

Forces:

- L'institution du Gouverneur en tant que représentant du Gouvernement au niveau local permet une coordination efficiente entre les différents intervenants;
- Niveau décentralisé bien structuré (Régions, Provinces, Municipalités)
- Mise en place d'un Centre de Veille et de Coordination au niveau central;

Faiblesses:

- Pénurie de moyens adéquats de lutte contre les désastres;
- Manque de ressources humaines qualifiées.